Commune de Droyes

Plan Local d'Urbanisme

Plan de zonage n°2/2

1 / 2 000

"Vu pour être annexé à la délibération du 24/06/2017 approuvant les dispositions du Plan Local d'Urbanisme

Fait à Saint-Dizier
Le Président,

Reçu à la Préfecture de la Haute-Marne
Le 25 JAN. 2018

ARRETE LE : 20/10/2015
APPROUVE LE : 24/06/2017

Etude réalisée par
Environnement Conseil
URBANISME · ENVIRONNEMENT · COMMUNICATION

www.auddice.com

Légende

- Limite de zone
- Limite de secteur
- Espace Boisé Classé à créer ou à conserver
- ① Emplacement Réservé
- Secteur à protéger pour des motifs d'ordre écologique et paysager au titre de l'article L151-19 du Code de l'Urbanisme (vergers)

Zone U	Zone urbanisable (bourg)
Secteur Ue	Secteur urbanisable - Centre équestre
Secteur Uh	Secteur urbanisable des hameaux du Voy et des Granges
Zone UL	Zone urbanisable à vocation de loisirs et de tourisme
Zone 2AU	Zone à urbaniser sur le long terme (réserve foncière)
Zone A	Zone agricole
Secteur Ah	Secteur agricole d'habitat
Zone N	Zone naturelle
Secteur Ne	Secteur naturel centre équestre
Secteur Np	Secteur naturel de protection du patrimoine environnemental
Secteur Nt	Secteur naturel de tourisme
Secteur Nzh	Secteur naturel de zone humide

N°	Surface	Objet	Bénéficiaire
ER n° 1	817 m²	Aménagement d'un parking	Commune
ER n° 2	320 m²	Création d'un accès de 8m de large	Commune

Droyes - Bourg

Hameau du Voy

Hameau des Granges

Rupt de Chevry

Haut Jard

Gagnage de la Paix

Les Touchelles

Berzillières